



Vers un nouvel esprit de clocher ?

Yvon Tranvouez

► **To cite this version:**

Yvon Tranvouez. Vers un nouvel esprit de clocher?. Vers un nouvel esprit de clocher?, May 2005, Saint-Thégonnec, France. pp.11-29. hal-00347754

HAL Id: hal-00347754

<https://hal.univ-brest.fr/hal-00347754>

Submitted on 16 Dec 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VERS UN NOUVEL ESPRIT DE CLOCHER ?

Que faire de nos églises ? Il aura fallu arriver au XXI^e siècle pour que nous nous posions cette étrange question qui nous rassemble aujourd'hui et qui eût semblé tout à fait incongrue, en Bretagne en tout cas, il y a seulement cinquante ans. Nos prédécesseurs ne se demandaient pas que faire de leurs églises : ils étaient dedans, tous les dimanches pour la messe, mais aussi lorsque les coutumes collectives y conviaient ou que les circonstances privées l'imposaient. C'étaient leurs églises, dont ils n'étaient pas peu fiers. Le clocher de la paroisse, expliquait naguère Lucien Febvre, servait « si bien de symbole à la communauté et à son beffroi, qu'encore aujourd'hui nous parlons de 'l'esprit de clocher' – mais sans plus bien comprendre ce qu'exprimait de profond cette expression en cours de désuétude. Ce qu'elle signifiait ? Une masse de sentiments très forts, une masse de réalités abolies »¹. Ce sont encore nos églises, en vertu de la loi du 13 avril 1908 attribuant aux communes les édifices religieux non réclamés par les associations cultuelles prévues dans la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, associations dont on sait que le principe avait été rejeté par Pie X. Le culte catholique est toujours leur fonction exclusive, selon les dispositions de la loi du 2 janvier 1907². Mais les offices qui s'y déroulent ne rassemblent plus aujourd'hui qu'une minorité de pratiquants. Elles attirent pourtant un nombre croissant de visiteurs qui s'intéressent au patrimoine qu'elles représentent et que les municipalités ou les associations de quartier contribuent de plus en plus à mettre en valeur. Telles sont, en quelques mots, les données du problème que je voudrais évoquer à grands traits. Je me propose de rappeler d'abord ce que fut, du XVI^e siècle jusqu'au milieu du XX^e siècle, la représentation des églises, de montrer ensuite comment celle-ci a changé dans un processus rapide et contradictoire au cours du dernier demi-siècle, d'envisager enfin ce qu'elle pourrait devenir demain au vu des nouvelles pratiques qui s'esquissent sous nos yeux.

¹¹¹¹ Lucien Febvre, *Le Problème de l'incroyance au XVI^e siècle. La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, 1942, p. 378-379.

² Pour ces aspects juridiques, voir Alain Boyer, *Le Droit des religions en France*, Paris, PUF, 1993, p. 128.

I

Ce que fut autrefois l'esprit de clocher, il faut le demander aux deux grands historiens que furent, chacun en son genre, Lucien Febvre et Gabriel Le Bras. Le premier a conçu son livre sur *Le Problème de l'incroyance au XVI^e siècle. La religion de Rabelais* comme une réponse à Abel Lefranc, qui voyait dans l'auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel* un génial précurseur de l'athéisme moderne. Anachronisme, martèle Febvre : à cette époque « le christianisme, c'était l'air même qu'on respirait dans ce que nous nommons l'Europe et qui était la chrétienté. C'était une atmosphère dans quoi l'homme vivait sa vie, toute sa vie – et non pas seulement sa vie intellectuelle, mais sa vie privée aux actes multiples, sa vie publique aux occupations diverses, sa vie professionnelle quel qu'en fût le cadre. Le tout, automatiquement en quelque sorte, fatalement, indépendamment de toute volonté expresse d'être croyant, d'être catholique, d'accepter ou de pratiquer sa religion... »³.

Dans ce contexte, l'église a toutes sortes d'emplois qui dépassent largement sa fonction première. On y prie sans doute, on y célèbre assurément les offices, mais on s'y réunit également pour traiter des affaires du village. Il arrive qu'on s'en serve comme salle de classe ou comme lieu de divertissement. On y vient tout bonnement prendre le frais en été. On s'y réfugie aussi en cas de danger. « Nos églises rurales, écrit Gabriel Le Bras, ont été, pendant les guerres et les brigandages du moyen âge, des caves et des greniers, des dortoirs, voire des écuries »⁴. Mais ce qui semble naturel à ces moments de crise se pérennise parfois en temps normal, malgré les interdictions épiscopales dont la réitération chronique montre qu'elles ne sont guère respectées. Ici l'église sert de grenier, là de garde-meubles, ailleurs de poulailler. Gabriel Le Bras cite le cas d'une église de l'archidiaconé d'Autun où l'on avait tendu des cordes dans la nef pour y faire sécher le linge⁵.

Même le culte peut se trouver affecté par cette familiarité qui nous surprend aujourd'hui. Lucien Febvre rapporte, d'après un texte de Des Périers, l'une des facéties de Triboulet, le fou de François 1^{er}. « Le Roi se rend un soir à la Sainte Chapelle pour y entendre les Vêpres. L'évêque commence *Deus in adjutorium*, et, dans le calme de la haute nef, monte aussitôt le son des voix ; les chantres répondent, l'office commence. Triboulet, sensible au bruit et furieux de voir troubler le noble silence de l'arrivée, se rue sur l'évêque qui officie et lui donne des coups de poing. Imaginons ce qui se passerait aujourd'hui, dans une de nos

³³³ Lucien Febvre, *op.cit.*, p. 362.

⁴ Gabriel Le Bras, *L'église et le village*, Paris, Flammarion, 1976, p. 63.

⁵ *Idem*, p. 64.

églises, un beau dimanche, si un pareil scandale... Et reportons-nous au texte de Des Périers. Nous y voyons le Roi qui, sans plus s'émouvoir, fait venir Triboulet et lui demande 'pourquoi il frappait cet homme de bien ?' Ce que répond le fou, toujours dans l'église et au milieu de l'office, est sans importance. Ce qui importe, c'est l'attitude des personnages. Le climat »⁶. Sans doute ne prend-on pas partout de telles libertés, mais elles sont révélatrices d'un état d'esprit. L'église est alors la maison commune, autant sinon plus que la maison de Dieu. Il arrive d'ailleurs que, pour punir une communauté villageoise, on procède à la destruction de son clocher, comme c'est le cas en pays bigouden après la révolte des Bonnets Rouges.

Cette assimilation séculaire de l'église et du village, qui inspirait encore la célèbre affiche conçue par Jacques Séguéla pour la campagne présidentielle de François Mitterrand en 1981, s'est pourtant défaite progressivement. Deux chocs majeurs aux effets cumulatifs, la Réforme et la Révolution, ont donné le branle à cette évolution. En niant ou en relativisant la doctrine de la présence réelle du Christ dans l'eucharistie, le protestantisme a produit une réaction catholique qui s'est manifestée notamment par la mise en valeur du saint sacrement, et donc des saintes réserves. Que sont les magnifiques retables baroques dont nos églises s'enorgueillissent sinon un enchâssement des tabernacles ? Cette focalisation sur la présence divine modifie la perception de l'édifice. La frontière entre le sacré et le profane était relativement poreuse, elle se durcit. L'église est encore la maison de tous, mais elle n'est plus la maison à tout faire : elle devient fondamentalement un sanctuaire.

L'impact de la Révolution française est d'une autre nature. La dissociation de l'espace communal et de l'espace paroissial, la prééminence accordée au premier sur le second, le cadre contraignant de la réorganisation concordataire, tout concourt à bouleverser les repères traditionnels de l'appartenance collective. Les nombreuses constructions ou reconstructions d'églises qui s'opèrent au XIX^e siècle et dont l'apogée se situe à la fin du Second Empire traduisent donc d'abord la volonté de réaffirmation identitaire des communautés villageoises. Pourtant 1789 a introduit une fracture décisive, entre partisans et adversaires du nouveau cours des choses. La vogue du néo-gothique exprime plus qu'une esthétique, une idéologie, le rêve d'une nouvelle chrétienté qui effacerait la tourmente révolutionnaire⁷. Le *Syllabus* publié en 1864 par Pie IX affirme les principes de cette attitude intransigeante qui s'affirme face au monde moderne et qui tisse bientôt, sous la III^e République, la toile d'une contre-société

⁶ Lucien Febvre, *op.cit.*, p. 177-178.

⁷ Voir Laurence van Ypersele, Anne-Dolorès Marcelis (dir.), *Rêves de chrétienté, réalités du monde. Imaginaires catholiques*, Paris-Louvain, Cerf-Presses Universitaires de Louvain, 2001.

catholique s'opposant terme à terme à la société laïque, notamment sur le terrain scolaire⁸. Mais les choses sont plus complexes, dans la mesure où les comportements religieux eux-mêmes se trouvent peu à peu modifiés par la modernité et où aucun des deux camps n'a l'unanimité qu'on lui suppose parfois. Au total, comme l'observe Philippe Boutry, « l'image d'unanimité territoriale et humaine de la paroisse se diffracte. Le clocher, symbole d'une chrétienté communautaire et d'un espace sanctifié, cède le pas à l'histoire fragmentée des croyances et des pratiques, des fidélités, des détachements et des abandons : à la modernité de comportements moraux autonomes et d'orientations spirituelles personnelles »⁹. Il reste que la guerre des deux France entraîne des affrontements symboliques qui marquent la vie quotidienne. « Entrer ou non dans un lieu de culte, faire gras ou maigre le vendredi, etc., autant de choix impérieux et significatifs », note Maurice Agulhon¹⁰.

C'est la conjonction du tabernacle et du *Syllabus* qui explique que les inventaires des biens immobiliers et mobiliers des établissements publics du culte, prévus par l'article trois de la loi de 1905, aient produit tant d'incidents, dont les évêques furent souvent les premiers surpris¹¹. Les manifestations de 1902 contre les expulsions des congréganistes avaient eu des raisons objectives, dans la mesure où elles privaient concrètement les communautés locales d'un personnel enseignant ou de santé qu'il n'était pas aisé de remplacer. En 1906, la résistance aux inventaires n'avait en revanche qu'une portée symbolique, puisque nulle aliénation n'était envisagée. Mais le décret d'administration publique prévoyant qu'il conviendrait de procéder à l'ouverture des tabernacles – ce qui était logique si l'on voulait comptabiliser les ciboires – fit apparaître les inventaires comme une profanation insupportable. Par extension, on s'opposait à l'intrusion des fonctionnaires de la République dans un édifice où l'on estimait qu'ils n'avaient rien à faire. L'église était désormais perçue comme un lieu sacré et un lieu particulier, que la partie de la population qui continuait d'être catholique tenait pour sien, face à celle qui ne l'était plus.

⁸ En Bretagne en particulier, l'instituteur public porte souvent tout le poids de l'hostilité locale au régime dont il est le représentant. Voir le roman de Maurice Polard, *La Saison du maître*, Paris, Gallimard, 1985.

⁹ Philippe Boutry, « Le clocher », dans Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, III, *La France*, 2, *Traditions*, Paris, Gallimard, 1992, p. 82.

¹⁰ Maurice Agulhon, *La République*, tome 1, *L'Élan fondateur et la grande blessure (1880-1932)*, Paris, Hachette (collection « Pluriel »), 1992 (1^{ère} édition : Hachette, 1990), p. 17.

¹¹ Voir Jean-Marie Mayeur, *La Séparation des Églises et de l'État*, Paris, Éditions ouvrières, 1991 (1^{ère} édition : Gallimard, 1966).

II

Franchissons quelque soixante années, et transportons-nous à la charnière des *sixties* et des *seventies*, c'est-à-dire au cœur de ce que Henri Mendras a si justement nommé la seconde Révolution française, une rupture moins bruyante mais certainement aussi décisive que la première¹². Une double relativisation des églises s'opère alors. La première est exogène, c'est la baisse de la demande. Pour faire face à l'urbanisation croissante, le catholicisme français s'était lancé, dès l'entre-deux-guerres, dans une vaste politique de constructions nouvelles. L'objectif était d'assurer un maillage paroissial fondé sur un *ratio* optimal d'une église pour 10 000 habitants. « Il nous faut, sur nos paysages, l'appel des clochers », répétait encore en 1965 l'abbé Michel Havard, animateur des chantiers du diocèse de Versailles¹³. Mais tout cela avait un coût qui finissait par être exorbitant, les églises nouvelles étant par définition exclues des dispositions de la loi de 1905 et n'étant donc pas à la charge des communes. Or la plupart des édifices achevés se révélèrent rapidement surdimensionnés pour leur fréquentation réelle, l'appétit religieux des populations des banlieues s'avérant bien inférieur à ce qui avait été escompté. Il fallut donc, au cours des années soixante-dix, se rendre à l'évidence, et nombre de projets conçus dix ans plus tôt restèrent finalement dans les cartons. On en vint à des réalisations à la fois modestes et fonctionnelles, mais forcément beaucoup moins visibles. En 1990, Franck Debié et Pierre Vérot, résument l'évolution : « L'église, marginalisée dans les lotissements des années trente, architecturalement banalisée dans les années soixante, réduite à une salle polyvalente dans les années soixante-dix, a cessé de constituer le principal repère du quartier, marquant l'espace et le temps de ses cloches et de ses tours. On peut se demander quelle place elle occupe encore dans la géographie vécue des enfants, comment elle se situe, les mercredis et les dimanches, par rapport aux autres centres d'animation que sont les gymnases, les piscines, les jardins et les crèches... »¹⁴.

Dans les campagnes, à la même époque, les églises sont bien là, mais leur public se raréfie également, et pas seulement à cause de l'exode rural. Le détachement religieux de la France, nettement différencié jusqu'au milieu des années soixante, tend à s'uniformiser. Yves Lambert l'a montré : Dieu change en Bretagne¹⁵, comme dans les autres bastions de chrétienté, et la pratique dominicale s'aligne rapidement sur ce qu'on observe ailleurs. Un

¹² Henri Mendras, *La Seconde Révolution française, 1965-1984*, Paris, Gallimard, 1988.

¹³ Cité par Franck Debié et Pierre Vérot, *Urbanisme et art sacré. Une aventure du XX^e siècle*, Paris, Critérim, 1991, p. 168.

¹⁴ *Idem*, p. 11.

¹⁵ Yves Lambert, *Dieu change en Bretagne. La religion à Limerzel de 1900 à nos jours*, Paris, Cerf, 1985.

sondage réalisé en 1996, à l'occasion de la venue de Jean-Paul II à Sainte-Anne d'Auray, donne 14% de messalisants, un taux supérieur de 8 points seulement à la moyenne nationale, et encore cet écart tient-il largement à la surreprésentation des fidèles âgés¹⁶. Ce qui apparaît alors, pour les municipalités, c'est le coût de bâtiments qui leur appartiennent mais qui sont affectés par la loi à un usage exclusif, au bénéfice d'une proportion déclinante de leurs administrés, sans qu'elles puissent pour autant s'en désintéresser, ne serait-ce que pour éviter les accidents dont elles seraient tenues pour responsables par défaut d'entretien. L'église devient un édifice sinon encombrant, du moins embarrassant.

L'embarras n'est pas moindre du côté de l'institution catholique, pour diverses raisons qui entraînent une relativisation endogène des édifices religieux. La chute des vocations sacerdotales fait qu'il n'est plus possible d'affecter un prêtre à chaque clocher¹⁷. Des regroupements de paroisses s'imposent, quitte à organiser, pour ménager les susceptibilités locales, des célébrations tournantes dans les différentes églises de l'espace remembré. On s'interroge aussi, dans les milieux ecclésiastiques, sur la pertinence d'une approche territoriale qui semble désaccordée aux nouveaux modes de vie. L'heure est à l'Action catholique, qui privilégie l'apostolat par milieux socio-professionnels. Mais ce n'est pas seulement l'adéquation des églises aux nécessités pastorales qui pose question, leur signification même est remise en cause. L'un des principaux experts en équipement religieux, le Père Capellades, explique en 1969 que « pendant près de trois siècles les chrétiens n'ont point été gênés de se passer de 'temples' puisque l'Eucharistie n'est pas liée à un 'lieu sacré'. (...) Lorsque les chrétiens ont commencé à construire leurs premiers édifices de culte, le choix du type d'édifice dont ils se sont inspirés est significatif. Il existait à l'époque une architecture proprement religieuse dont le caractère était évident aux yeux de tous : celle des temples. Les chrétiens ont refusé de l'employer. Il est clair qu'ils ont voulu manifester par là qu'il ne peut plus exister de temple, c'est-à-dire une demeure de pierre qui prétende être la demeure de Dieu »¹⁸. Dans cette ligne de réflexion, on en vient à se demander s'il faut encore construire des églises, et si celles qui existent ne contribuent pas fâcheusement à enfermer les fidèles dans un religieux préchrétien dont il s'agit de les libérer pour qu'ils accèdent à une foi authentique. On voit comment, aux environs de Mai 68, certains théologiens, postulant

¹⁶ Sondage réalisé par l'institut TMO. Voir Marcel Quiviger, « Les Bretons et la foi », dans *Le Pape en Bretagne*, supplément au *Télégramme de Brest et de l'Ouest*, 17 septembre 1996.

¹⁷ Voir Martine Sevegrand, *Vers une Église sans prêtres. La crise du clergé séculier en France (1945-1978)*, Rennes, PUR, 2004.

¹⁸ R.P. Capellades, *Guide des églises nouvelles en France*, Paris, Cerf, 1969, p. XX.

l'inévitable sécularisation du monde moderne, l'accompagnent en promouvant la désacralisation du christianisme, et donc des églises.

Victimes à la fois de la baisse de la pratique religieuse et de l'élitisme iconoclaste de l'avant-garde catholique, les édifices religieux semblaient donc, à la fin des années soixante-dix, condamnés à court terme. Déjà les moins utilisés d'entre eux menaçaient ruine, comme ces chapelles bretonnes qui n'avaient d'autre fonction que d'accueillir un pardon annuel et qui s'en étaient trouvées privées sous l'effet de la stigmatisation de la religion populaire. Or il s'est produit depuis vingt-cinq ans tout le contraire de ce qu'on pouvait imaginer. D'une part, le patrimoine religieux a suscité dans le public un nouvel intérêt qu'il n'est pas facile d'analyser. En Bretagne, le fait est que les associations pour la restauration de chapelles se sont multipliées, faisant preuve d'un dynamisme qui ne se dément pas une fois les gros travaux achevés. On entretient, on embellit, on aménage les alentours, on en fait toujours plus pour préparer le pardon dont on a obtenu le rétablissement. Ce pardon redevient une fête à la fois religieuse et profane : la messe fait le plein, on revêt les costumes traditionnels pour porter les bannières au cours de la procession, on organise un grand repas collectif¹⁹. Il est clair que l'amour des vieilles pierres ou l'animation touristique ne sont pas le dernier horizon de ce *come-back*. Dans un monde de plus en plus individualiste et uniformisé, il exprime aussi une appartenance communautaire et une identité locale. Et qui sait ce que chacun y ajoute ? Nostalgie du passé pour les plus âgés ? Recherche d'un sens ou de racines pour les plus jeunes ? Besoin de rites et de croyances dans une société qui n'en fournit plus ? Peu important les réponses à ces questions, ce qui compte ici c'est d'observer qu'il y a des églises ou des chapelles qui attirent à nouveau du monde, visiteurs de passage, fidèles occasionnels, mais aussi nouvelle génération de croyants convaincus.

La redécouverte culturelle des églises s'est en effet doublée de leur réappropriation culturelle par les éléments qui sont désormais les plus dynamiques du catholicisme français.

¹⁹ Exemple parmi tant d'autres, à Trégarantec (Finistère), « les Amis de la chapelle Jésus se sont donné pour but d'entretenir l'édifice afin de lui conserver toute son âme. Ainsi, gardiens de cette mémoire, ils apportent un soin tout particulier à la vieille dame de pierre à laquelle ils sont profondément attachés. L'enjeu est important car le monument est un joyau appartenant au patrimoine collectif dont les Trégarantécois ont raison d'être fiers. L'exercice 2004 de l'association a mis en évidence une situation financière positive qui laisse augurer favorablement de l'avenir. Afin de se montrer toujours plus coquette, la chapelle nécessite des travaux. La balustrade de communion a été rendue démontable, il faut maintenant en sécuriser le système de fixation. Pour parer l'intérieur du monument de plus en plus de couleurs, des tableaux seront accrochés aux murs. L'année 2005 est marquée par le fleurissement du parc de la chapelle grâce à l'opération route des hortensias. Ainsi, le dimanche 10 juillet, le pardon revêtra un éclat exceptionnel. À cette occasion festive, fleurs et pâtisseries seront proposées comme chaque année, à l'issue de l'office religieux. Puis, une paella rassemblera les Amis de la chapelle autour de l'édifice » (« La chapelle Jésus prête pour le pardon », *Le Télégramme*, 5 avril 2005). Même scénario pour Santez-Perounel en Ploudaniel, à ceci près que le souci de l'identité bretonne est plus affirmé : après « une belle messe, avec chorale, bannières et costumes anciens (...) le traditionnel kig-ha-farz sera proposé aux convives » (« Santez-Perounel : un grand pardon en juillet », *Le Télégramme*, 24 avril 2005).

S'inscrivant dans la logique identitaire du pontificat de Jean-Paul II, un nouveau discours se fait entendre, prenant le contre-pied des tendances liquidatrices antérieures. En 1988, le cardinal Lustiger porte un regard très critique sur ceux qui imaginaient « un christianisme muet qui serait l'inspirateur secret d'un univers radicalement sécularisé, a-religieux ». C'était, explique-t-il, « céder à l'utopie de la rationalité séculière, nier ou méconnaître l'importance et la force du champ symbolique, dans lequel s'exprime le religieux. *C'était ignorer la dimension religieuse constitutive de toute existence humaine* »²⁰. Fort du regain des vocations dans son diocèse, l'archevêque de Paris applique la stratégie du commerce de proximité en créant de nouvelles paroisses, car pour lui « moins il y a d'églises, moins les gens vont à la messe. Un lieu de culte doit se situer à moins de 500 mètres à pied du domicile ou du lieu de travail »²¹. Sans doute les catholiques de la génération JMJ ne sont-ils pas forcément assidus aux messes du dimanche, préférant les grands rassemblements ponctuels ou les pèlerinages. Mais ce qui progresse, sur fond de certitudes retrouvées, c'est une revendication de visibilité qui peut tirer parti des clochers. « Nous serions bien imbéciles de renoncer à toute expression publique en laissant les autres manifester bruyamment leur différence, écrit le Père Vivarès. Pourquoi les chrétiens ne participeraient-ils pas à l'expression du dynamisme d'un quartier en faisant sonner des cloches bien plus agréables à entendre que les sirènes des pompiers ou autres véhicules ? »²²

Des racines et des certitudes : voilà sans doute ce qui fait qu'on a pu voir archicomble, à la veille des obsèques de Jean-Paul II, l'immense nef de l'église Saint-Louis de Brest, qu'on s'était habitué depuis longtemps à trouver toujours déserte. L'émotion collective qui rassemblait tant de monde ce jour-là était assurément équivoque : à chacun son idée du pape défunt²³. Mais c'est précisément cette équivoque qui caractérise le climat religieux de notre époque. À chacun aussi sa perception des églises.

III

Et après ? Que faire, donc, de nos églises devenues polysémiques ? La question serait résolue si nous redevenions tous chrétiens ou si nous cessions tous de l'être. On conviendra sans peine que la probabilité est très faible que l'une ou l'autre de ces deux hypothèses se

²⁰ Cité par Franck Debié et Pierre Vérot, *op.cit.*, p. 309.

²¹ Cité par Xavier Ternisien, « Bien formé et dynamique, le clergé parisien s'est embourgeoisé et éloigné des quartiers populaires », *Le Monde*, 13-14 février 2005.

²² Patrick Vivarès, « Les cloches de l'église », *La Croix*, 6 février 1990.

²³ Voir les remarques à chaud de Marcel Gauchet, « La place du religieux change », *Le Figaro-Magazine*, 6 mai 2005.

réalise. Nous allons par conséquent nous retrouver dans une situation où négociations et compromis entre représentants du culte et animateurs de la culture s'imposeront. Avant d'envisager les deux scénarios les plus vraisemblables, il faut évoquer les paramètres et les inconnues du problème. Les paramètres à prendre en compte tiennent à la diversité des édifices religieux. Les églises rurales font partie du paysage : elles risquent moins de disparaître que les églises urbaines, en particulier celles qui ont été construites à la hâte et au moindre coût pour desservir les banlieues. Les églises appartenant à l'institution catholique, c'est-à-dire celles qui sont postérieures à 1905 – à l'exception des églises reconstruites suite aux dommages de guerre – sont plus menacées que celles qui sont la propriété des communes, parce que leur entretien et leurs grosses réparations vont sans doute dépasser les possibilités financières des associations diocésaines. Les églises auxquelles on accorde, à tort ou à raison, une valeur artistique, ont plus de chances de subsister que celles dont l'esthétique est jugée sans valeur. Dans le Finistère par exemple, les cathédrales de Quimper et de Saint-Pol-de-Léon, les enclos paroissiaux, Locronan et bien d'autres édifices anciens, mais aussi, parmi les réalisations contemporaines, Saint-Louis et Sainte-Thérèse du Landais à Brest²⁴, ont des atouts qui font défaut aux églises néo-gothiques construites sur un plan standardisé au XIX^e siècle²⁵.

Les inconnues sont au moins au nombre de trois. D'abord, qu'en sera-t-il demain de la vogue patrimoniale que nous constatons aujourd'hui ? De plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer le fétichisme des vieilles pierres et l'obsession conservatoire qui pourrait mener, à terme, à ne plus rien créer. Une confiance retrouvée en l'avenir ou une accommodation à la rapidité du changement pourraient relativiser demain le regard sur les monuments du passé. Ensuite, la nostalgie qui alimente aujourd'hui les entreprises de sauvegarde du patrimoine religieux survivra-t-elle à la génération qu'elle concerne au premier chef ? « Pétri jusqu'à la moelle de rites et de fastes, j'ai déserté pendant près de dix ans, sans jamais renier la puissance esthétique de ce christianisme des arches de pierre, des bannières et des vagues qui m'a modelé », écrit Philippe Le Guillou²⁶ : né en 1959, n'est-il pas, chronologiquement, l'un des derniers à pouvoir évoquer les rites et les fastes religieux de son enfance ? Enfin, quelle sera la portée du mouvement de restauration catholique impulsé par Jean-Paul II ? Il est

²⁴ Voir Yann Celton, « Au cœur de Brest reconstruite : l'église Saint-Louis », *ArMen*, n°62, p. 62-73.

²⁵ Voir Emmanuel Viot, *Les Reconstructions d'églises paroissiales dans le Léon au XIX^e siècle (1814-1905)*, Maîtrise d'Histoire, Université de Bretagne Occidentale, 1998.

²⁶ Philippe Le Guillou, *Les Marées du Faou*, Paris, Gallimard, collection « Folio », 2004 (1^{ère} édition : Gallimard, 2003), p. 250.

difficile de savoir s'il s'agit d'un regain conjoncturel ou d'une reconquête durable, alors que des tendances lourdes, la baisse de la pratique et l'érosion du clergé, semblent se confirmer.

Cela dit, si l'on excepte ici le cas des églises qui resteront purement et simplement à usage exclusif du culte parce que cela semblera aux autorités religieuses à la fois nécessaire et possible, on peut imaginer deux scénarios, sans doute plus complémentaires que contradictoires. Il y a tout lieu de penser que certaines églises, d'un entretien onéreux ou d'un usage inadapté, seront désaffectées. Pourquoi s'obstiner à garder un lieu de culte trop vaste, peu esthétique, difficile à chauffer, surtout s'il vieillit mal et qu'il appartient au diocèse, là où un modeste oratoire plus confortable suffirait aux fidèles ? C'était déjà la logique du rapport Capellades qui préconisait en 1970 d'arrêter la politique démesurée de constructions d'églises dans les nouvelles cités²⁷. Que faire alors des bâtiments qui seraient ainsi aliénés ou laissés à la disposition des communes ? Leur destruction pure et simple n'est pas inconcevable, en particulier dans les villes où la valeur d'un emplacement l'emportera sur l'intérêt d'un édifice. Leur recyclage profane n'est pas non plus à exclure, surtout dans les campagnes où l'on voit mal comment modifier brutalement une ligne d'horizon ancrée dans les esprits. Il pourrait alors se faire que l'on conserve tel quel l'extérieur, et que l'intérieur soit réaménagé à des fins culturelles ou administratives par exemple, en conservant éventuellement tel ou tel élément du mobilier qui s'y prêterait. Il faudrait naturellement prendre garde à ce que les objets non récupérés ne soient pas détournés pour des usages privés inconvenants. Gabriel Le Bras stigmatisait déjà, à la fin des années soixante, « la désinvolture de certains curés » qui s'étaient cru autorisés à vendre à des brocanteurs ce qui leur semblait archaïque ou passé de mode : chez des particuliers, s'insurgeait-il, « des fauteuils sont recouverts de chapes et le tabernacle est bourré de whisky »²⁸.

Le deuxième scénario est celui qui consisterait à combiner maintien du lieu de culte et ouverture à d'autres fonctions, de manière à partager entre commune et paroisse les contraintes et les charges courantes – gardiennage, chauffage et autres – et à stimuler le zèle des municipalités pour l'entretien des édifices. L'idée est plus simple que sa mise en œuvre, qui suppose une conception claire du partage. Cela pourrait prendre la forme d'un aménagement du temps, l'église étant réservée au culte à heures fixes et disponible par ailleurs pour d'autres rassemblements. Cette formule se pratique déjà : concerts, visites guidées des monuments les plus célèbres, voire conférences ou colloques comme celui qui

²⁷ R.P. Capellades et alii, *Pour une politique nouvelle de l'équipement religieux*, Paris, Centurion, 1971.

²⁸ Gabriel Le Bras, *op.cit.*, p. 66. Le livre a été publié en 1976 mais l'auteur l'avait achevé en 1970, juste avant sa mort.

nous réunit aujourd'hui dans l'église de Saint-Thégonnec. Mais elle se heurte à deux difficultés. La première tient au risque de collision entre une manifestation organisée de longue date et l'impératif d'une cérémonie d'obsèques par nature imprévisible. La seconde concerne la définition des activités compatibles avec la dignité et le caractère sacré du lieu : les débats récurrents sur les programmes des chorales qui demandent à se produire l'été dans les chapelles montrent bien que les autorités religieuses se veulent vigilantes face à ce qu'elles perçoivent comme un risque de dérive profane. Un autre partage pourrait être celui de l'espace. La réduction de la population pratiquante justifierait la rétraction de l'espace culturel, concentré dans un transept ou une chapelle latérale, pendant que la nef s'ouvrirait à d'autres usages, à la condition, naturellement, que ceux-ci n'apparaissent pas totalement incongrus au regard de la signification première du bâtiment. On aurait alors une sorte de *simultaneum* à l'alsacienne, à la différence près qu'il ne s'agirait pas de la cohabitation de deux cultes mais de celle du culte et de la culture. Encore faudrait-il trouver comment matérialiser cette distinction sans dénaturer l'esthétique intérieure²⁹.

Ce deuxième scénario reviendrait au fond à entériner la polysémie des édifices religieux. Les catholiques y trouveraient leur compte. Au pèlerinage du *Tro-Breiz*, dont le succès ne se dément pas, chacun vient avec ses motivations : démarche de foi, manifestation d'identité bretonne ou plaisir de la randonnée³⁰. Le pari des organisateurs est que le simple marcheur s'ouvrira peut-être à un questionnement religieux³¹. Pourquoi les manifestations culturelles dans les églises n'ouvriraient-elles pas les mêmes possibilités ? Les municipalités y gagneraient aussi en disposant d'une salle centrale et plus esthétique que d'autres locaux communaux. C'est ainsi qu'un édifice qui s'était particularisé pourrait redevenir le symbole d'une appartenance commune³². Naîtrait peut-être alors, pour le profit de tous, un nouvel esprit de clocher.

#

²⁹ Le risque n'est pas mince de retrouver, pour les édifices anciens, les problèmes rencontrés au cours des années soixante-dix dans les nouveaux lieux de culte en milieu urbain, en particulier cette « altération permanente des fonctions et des espaces » évoquée par Franck Debié et Pierre Vérot, *op.cit.*, p. 307.

³⁰ Voir Yvon Tranvouez, « Un symptôme religieux : le *Tro-Breiz* moderne », dans Alain Croix (dir.), *Bretagne 2100. Identité et avenir*, Rennes, PUR, 2001, p. 56-61.

³¹ Voir Dominique de Lafforest, *Carnets du Tro-Breiz. Notes d'un pèlerin*, Paris-Bruxelles, La Longue Vue, 2000. C'était déjà la logique d'un mouvement d'Action catholique en milieu ouvrier, le Mouvement Populaire des Familles, lorsqu'il se consacrait surtout au ravitaillement des quartiers populaires pendant l'Occupation : on espérait faire remonter les gens « des patates au tabernacle ».

³² Dans le même ordre d'idées, les concours de fleurissement des croix et calvaires organisés par la commune de Ploudaniel témoignent de la capacité des signes religieux anciens à produire une dynamique sociale nouvelle, à travers la mobilisation des habitants des hameaux (je remercie François Abjean de m'avoir signalé cette initiative locale).

« Ce fut pendant des siècles une évidence, assure Georges Provost : avant d'être sujet des ducs puis des rois, avant d'être citoyen des régimes contemporains, le Breton fut un *paroissien* défini par rapport à un *clocher* »³³. Les bouleversements du XX^e siècle ont fait qu'il n'en est plus ainsi. Brutalement réduites, les forces vives du catholicisme se sont redéployées en mouvements spécialisés ou en communautés nouvelles de plus en plus déconnectées de l'ancrage territorial : une religion hors-sol, en quelque sorte. C'est sans doute l'un des signes les plus évidents de cette mutation que le grand nombre d'églises qui sont aujourd'hui fermées en dehors des heures des offices, eux-mêmes de plus en plus rares. Il faut aller chercher la clef au presbytère, si tant est qu'il existe encore et qu'il y ait une permanence, ou la demander aux voisins. Mais précisément, alors que les pratiquants se font de plus en plus rares, les visiteurs se montrent de plus en plus nombreux, sans qu'on puisse dire *a priori* ce qui les motive, simple étape touristique ou quête d'une dimension religieuse aux contours mal définis – la « thérapie » de David Lodge³⁴. On voit bien par ailleurs qu'alors même qu'il n'a pas fini de congédier le christianisme, le monde moderne se cherche de nouveaux rites pour exprimer les valeurs susceptibles de maintenir le lien social³⁵. Dans ces entrelacs du profane et du sacré, les églises sont donc un enjeu complexe, qui impose aux partenaires qu'elles concernent d'avancer avec prudence, mais qui ne les dispense pas de réfléchir au plus vite, dans un cadre *ad hoc*, pour éviter des déconvenues³⁶. On sait que l'un des derniers projets de Le Corbusier fut d'édifier, à la demande de son ami Eugène Claudius-Petit, une église monumentale sur plusieurs niveaux à Firminy-Vert dans la Loire. La mort de l'architecte et le désengagement du diocèse firent que le chantier ne fut pas mené à bien. Repris récemment par la communauté d'agglomération Saint-Etienne-Métropole, l'édifice abritera un musée d'art moderne et un centre de documentation sur l'œuvre de Le Corbusier, mais on ne sait pas encore si l'étage supérieur, aménagé selon les plans et avec le mobilier liturgique initialement prévus, sera effectivement un lieu de culte, consacré par l'évêque du diocèse. Or, commente un journaliste, « le problème n'est pas uniquement religieux. Si

³³ Georges Provost, « La paroisse et l'Église », dans *Toutes les cultures de la Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2004, p. 113.

³⁴ David Lodge, *Thérapie*, Paris, Éditions Rivages, 1996. Je tiens l'œuvre romanesque de David Lodge pour l'un des meilleurs analyseurs de l'évolution du catholicisme contemporain.

³⁵ Voir Erwan Dianteill, Danièle Hervieu-Léger, Isabelle Saint-Martin (dir.), *La Modernité rituelle. Rites politiques et religieux des sociétés modernes*, Paris, L'Harmattan, 2004. Régis Debray, *Le Feu sacré. Fonctions du religieux*, Paris, Fayard, 2003. Du même auteur, *Les Communions humaines. Pour en finir avec « la religion »*, Paris, Fayard, 2005.

³⁶ Une telle réflexion pourra tirer profit des débats québécois : voir Luc Noppen, Lucie K. Morisset, *Les églises du Québec. Un patrimoine à réinventer*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2005.

l'édifice n'est plus vraiment une église, certains se demandent si ce sera véritablement du Le Corbusier »³⁷. Bel exemple des jeux subtils du culte et de la culture.

Yvon Tranvouez
Centre de Recherche Bretonne et Celtique
Université de Bretagne Occidentale (Brest)

³⁷ Grégoire Allix, « Quarante ans après la mort de Le Corbusier, l'église Saint-Pierre voit le jour à Firminy », *Le Monde*, 25 février 2005. Voir aussi Giuliano Gresleri, Glauco Gresleri (dir.), *Le Corbusier, il programma liturgico*, Bologne, Editrice Compositori, 2002.